



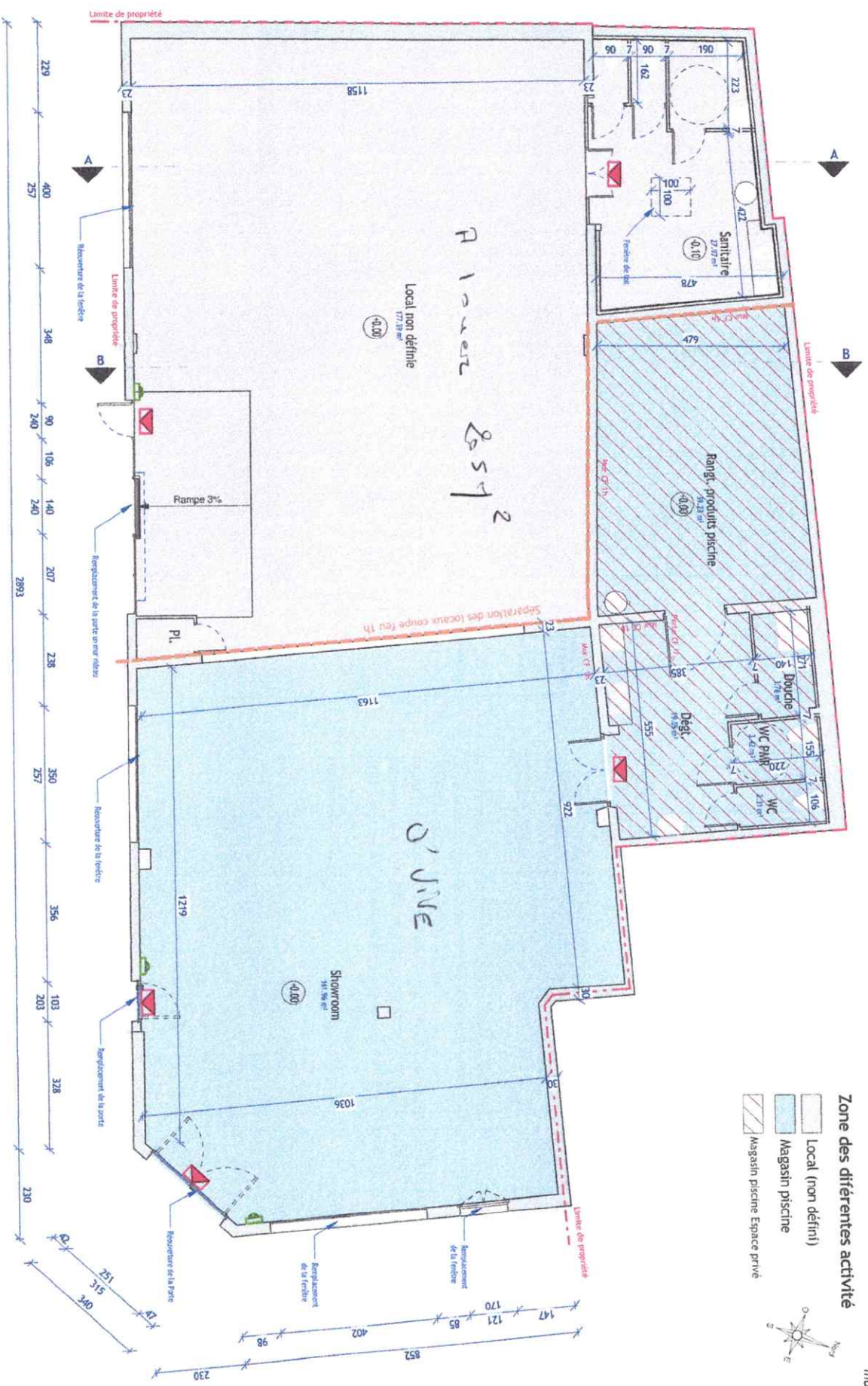
# ETAT PROJET - PLAN REZ DE CHAUSSEE

Date : 27.04.2022

Echelle : 1 : 100

Indice : 1

- Zone des différentes activités**
- Local (non défini)
  - Magasin piscine
  - Magasin piscine Espace privé



## NOTA

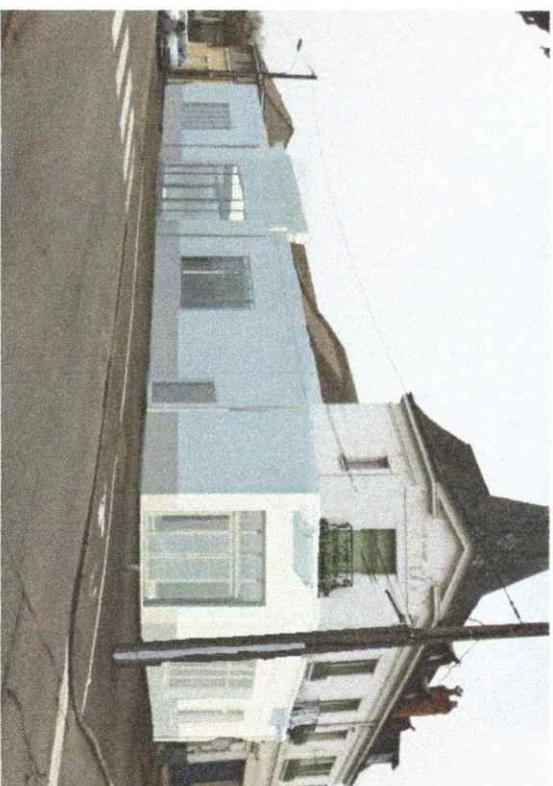
Les présents plans sont exclusivement destinés à faire partie des pièces constituant le dossier administratif de demande de permis de construire, ils ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution.

Signature du déclarant  
avec la mention "Lu et approuvé"

**MC<sup>2</sup>**



AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX



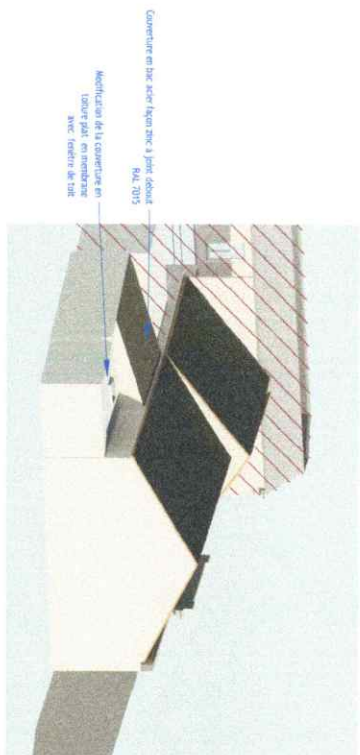
## NOTICE

Date : 02.05.2022

Echelle : 1 : 1

Indice : 1

DP 11



### Environnement existant

Bâtisse construite sur la totalité de l'unité foncière (Parcelle n° 349 et 350) composé d'un rez-de-chaussée commerciale et d'un étage d'habitation. Il est composé de plusieurs toitures (ardoise et fibro-ciment) et de différentes pentes. Situés en centre-ville, non loin de la gare, dans le carrefour de l'Avenue Gambetta et Avenue du Docteur Pierre Labourressière.

Le voisinage du bâtiment, est constitué de maisons de ville et de magasins en rez-de-chaussée. Les raccordements aux différents réseaux sont existants.

### Environnement futur

Le projet consiste à remplacer les menuiseries passées par le temps et de réouvrir les ouvertures condamnées dans le passé. Sur les murs donnant sur les avenues, un rafraîchissement des façades sera effectué avec pour cela, un nettoyage et une peinture minérale.

Sur l'arrière du bâti, une couverture en fibro-ciment sera remplacée par du bac-acier façon zinc à joint debout RAL 7015 dont une partie en toit plat avec une membrane de couleur gris clair.

De style verrière, les menuiseries seront en Aluminium de couleur gris RAL 7030.

Pour les façades, un nettoyage et une peinture sera appliqués, de teinte RAL 9002 pour l'ensemble des murs et de couleur gris RAL 7032 pour le soubassement.

Les eaux pluviales seront canalisées dans le réseau existant sur la parcelle.

## NOTA

Les présents plans sont exclusivement destinés à faire partie des pièces constituant le dossier administratif de demande de permis de construire. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution.

Signature du déclarant  
avec la mention "Lu et approuvé"

M<sup>2</sup>